Law Reform Commission of Canada

1987-88 Estimates

Part III

Expenditure Plan

87-02907/

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with part II.

© Minister of Supply and Services Canada 1987

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canadian Government Publishing Centre
Supply and Services Canada
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1988-III-24 Canada: $3.00

ISBN 0-660-53661-7 Other countries: $3.60

Price subject to change without notice

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording or otherwise, without the prior written permission of the Publishing Services, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

1987-88 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Details of Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 -- Part II of the Estimates 4
B. Use of 1985-86 Authorities -- Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 7
B. Recent Performance
   1. Highlights 7
   2. Review of Financial Performance 8
C. Background
   1. Introduction 8
   2. Mandate 8
   3. Program Objective 9
   4. Program Description 9
   5. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective
   1. External Factors Influencing the Program 11
   2. Initiatives 12
   3. Update on Previously Reported Initiatives 13
E. Program Effectiveness 14
F. Performance Information and Resource Justification 17

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources
   1. Financial Requirements by Object 20
   2. Personnel Requirements 21
   3. Net Cost of Program 22
B. Other Information
   1. List of Reports to Parliament 22

Details of Spending Authorities

A. Authorities for 1987-88 — Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates	1986-87 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	**4,440**	4,574
(S)	Contributions to employee benefit plans	**251**	225
	Total Agency	**4,691**	4,799

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1987-88 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	**4,440,000**

Program by Activities

(thousands of dollars)	1987-88 Main Estimates				1986-87 Main Estimates
	Authorized person-years	Budgetary Operating	Capital	**Total**	
Law Reform Commission of Canada	44	4,678	13	**4,691**	4,779
1986-87 Authorized person-years	45				

B. Use of 1985-86 Authorities — Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	**Actual Use**
	Budgetary			
	Law Reform Commission of Canada			
30	Program expenditures	4,831,000	4,827,813	**4,292,149**
(S)	Contributions to employee benefit plans	218,000	241,000	**241,000**
	Total Program	5,049,000	5,068,813	**4,533,149**

Section I
Program Overview

A. Plans for 1987-88

1. Highlights

For 1987-88 the Law Reform Commission's highlights are:

- to continue the comprehensive Study of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Acceleration of this project was approved by Cabinet effective April 1, 1981, with completion originally scheduled for late 1986. The object of the review is to recommend to Parliament a modern Criminal Code for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society. The Commission will publish its second volume of the new Substantive Criminal Code before the end of the present fiscal year (1986-87). The Commission will report on the new Criminal Procedure Code towards the end of fiscal year (1987-88). Approximately $723,000 of the Commission's total research effort will be devoted to it (see page 17);

- to continue the ongoing Protection of Life project addressing many topics and concepts which are relatively new in relation to the law or have attained a much greater perception of importance or urgency in contemporary society. As an example the Commission plans to publish papers on such topics as: Experimentation on Human Beings, Biotechnology and the Status of the Fetus. An amount of $180,000 or 10% of the total research budget will be set aside for this project (see page 17);

- to continue the ongoing research project in the field of Administrative Law. In 1987-88, research will concentrate primarily on developing a general philosophy for reform of administrative law. It will also look at the administrative powers and procedures of administrative agencies; a sum of $361,000 of the total Commission's research budget will be devoted to this project (see page 17);

- to continue as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost; funding will amount to approximately $90,000 (see page 17);

- the Commission has submitted to the Minister for his review, approval and onward tabling in Parliament, a revised research program. The program will address key legal concerns of our

society today. Funds will be allocated in accordance with established priorities.

2. Summary of Financial Requirements

Figure 1: Financial Requirements ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Change
Law Reform Commission	**4,691**	4,799	(108)
Authorized Person-years	**44**	45	(1)

Explanation of Change: Financial requirements for 1987-88 are $108,000 or 2.3% lower than the 1986-87 Forecast (as of November 30, 1986). The decrease results primarily from imposed restraint measures, e.g., reduced consultant services $96,000.

B. Recent Performance

1. Highlights

During 1985-86 highlights of the Commission's operations were:

- research in Phase I of the Review of the Criminal Code was completed in Substantive Criminal Law. Volume I (Report 30) was tabled on December 3rd, 1986. It contains the recodification of the general part of the Code and the crimes against persons and property in the special part. Some 29% or 543,000 of the Commission's total research expenditure of $1,914,000 was devoted to this activity;

- research in Phase I of the Review of the Criminal Procedure Code was accelerated with the completion of many topics. Drafting of Code of procedure has started. An amount of $509,000 or 26% of the total research expenditure were charged to this project;

- in the field of Administrative Law the departure of the coordinator has brought a restructure of the project. Research has continued in the area of the legal status of the federal administration, tort liability of government and policy implementation; research progress accounted for $382,000 (20%);

- in the field of Protection of Life research has continued in the areas of medical law and environmental law. A group of experts dealing with the protection of the fetus was set up. It meets regularly and is due to report during fiscal year

1987-88. This project spent $478,000 or 25% of the total research expenditures.

2. Review of Financial Performance ($000)

Figure 2: 1985-86 Financial Performance

	1985-86		
	Actual	Main Estimates	Change
Law Reform Commission	4,533	5,049	(516)
Authorized Person-Years	47	47	-

Explanation of Change: The decrease was basically attributable to Government restraint measures. Reduced and/or delayed printing and distribution of reports $367,000; reduction in travel and postage $84,000; supplies $31,000.

C. Background

1. Introduction

Like many other modern legal jurisdictions, Canada has found that the increased complexity of today's society and its accelerated rate of social change have created pressures for new legislation and changes in the law which can best be formulated by an independent body charged with continuing study and review of the laws of Canada, and making recommendations to Parliament through the Minister of Justice. For these reasons, Parliament established the Commission by the Law Reform Commission Act, which came into force on June 1, 1971.

The Commission obtains, free of charge, from the Department of Justice, some help and advice in the provision of administrative services, with particular reference to financial control and personnel management.

2. Mandate

The Commission's mandate is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing:

- the removal of anachronisms and anomalies in the law;
- the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in

the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;

- the elimination of obsolete laws; and
- the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society".

3. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform. [Recommendations are made to Parliament through the Minister of Justice.]

4. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Administrative Law, Criminal Law, and Protection of Life. The scope of work in Criminal Law was such that it was best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. In keeping with its mandate, the Commission has a project called "Ongoing Modernization of Statutes." Under this general heading, the Commission, from time to time, has reviewed various federal statutes which were shown to be unfair, obsolete or in need of modernization. Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting. As stated previously, the Commission has before the Minister a revised research program. The projects of research are described below.

Criminal Law (Substantive) Project: This project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes. This project will complete its work in fiscal year 1986-87 and be merged into Criminal Law Project.

Criminal Law (Procedure) Project: This project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers provided for the investigation, prosecution, trial, sentencing and appeal in criminal offences. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this project is upon the subject of environmental pollution and medical law. The role of

criminal law in protecting the environment and health is of particular concern.

Administrative Law Project: The scope of this project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals.

5. Program Organization for Delivery

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members; the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The President, Vice-President and three Commissioners have direct responsibility for direction and supervision of the specific projects with the President exercising general supervision over the whole program. The Vice-President and one Commissioner share responsibility for one project. Five person-years are required to provide secretarial support for these members.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on matters of policies and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters.

The Director of Operations, who controls a staff of 28, reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for overall efficiency of the personnel management system and such supporting facilities as the library, text processing, publication distribution, translation, records and accounts.

The distribution of resources by organization is depicted in Figure 3, page 11.

In addition to its allotment of 44 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with sub-section 7(2) of the Law Reform Commission Act. Temporary assistants are also [illegible]aged, as required, to meet frequently changing needs for secretarial and clerical support.

Figure 3: Resources by Organization/Activity ($000)

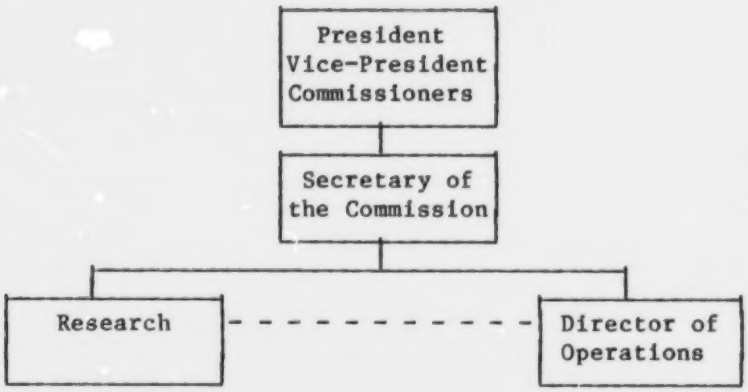

				Total
Law Reform Commission	1,916	565	2,210	**4,691**
Person-years	6	9*	29	44

* In addition, there is one judge whose salary is not paid through the Commission's vote.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and more often than not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to Canadian society of today.

Legislation and Judicial Interpretation: The program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of

individual members of society. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the program's endeavours. Major decisions by the Appeal Courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the program. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law. The time-table established for the Accelerated Review of the Criminal Code and the close coordination required between Phase I of the Review, conducted by the Commission, and Phase II, conducted by the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General, add to the complexity of the program.

2. Initiatives

Initiatives planned for 1987-88 relate to a diversification and sophistication of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform. These undertakings will not require additional resources but will be funded through budgetary reallocations.

In pursuing these efforts the Commission will focus on the following:

- As the Accelerated Criminal Law Review nears its conclusion, the time is right for the Law Reform Commission to submit a new Research Program to the Minister of Justice for his approval and following that, presentation to Parliament. The new program reflects the result of extensive consultations and will address key legal concerns of our society today.

- After the completion of its work in Substantive Criminal Law (Report 30 - Volumes I and II), the Commission will make the promotion of this proposed Criminal Code at the university level, public level and with the legal profession. This will mainly involve travelling.

- The Commission will participate in a historic conference entitled "The Reform of the Criminal Law" to be held in London, England, July 26-29, 1987. This Conference will bring together 200 leading figures (judges, counsels, academics, legislators and policy makers) in criminal law in the English speaking world. Many of the present problems in criminal law with which the Commission has been struggling over the past years will be analyzed and explored at the conference.

3. Update on Previously Reported Initiatives

In 1985-86, the Commission released a total of 14 publications, including 3 Reports to Parliament, 10 Working Papers and 1 Study Paper. These publications cost $162,220 in total, which was within budget. The results of specific 1985-86 initiatives follow:

- The initiative relating to the development of regional activities for research and consultation in various provinces was developed by expanding contact with public legal education groups in theses provinces, by contacts made at meetings and the formal consultations and by stimulating interest at the various law faculties.

- The initiative relating to the development of regional activities for research, consultation and public participation in British Columbia, Ontario and New Brunswick was developed by expanding contact with public legal education groups in these provinces, by contacts made at public meetings and the formal consultations and by stimulating interest at the various law faculties.

- The liaison officer initiative led to the appointment of 21 officers at law schools throughout the country who agreed to distribute Commission material, to educate their students in the law reform process and to provide assistance in the Law Day Essay Competition organization and the Summer Internship Programme process.

- From time to time the Commission stimulates research materials and studies which are useful to the Commission, yet not published by it. The Commission's efforts to stimulate publishers of law books and law journals to publish some of the books for the benefit of the legal community and the advancement of scholarly knowledge led to the publication of some volumes which otherwise would not have been made publicly available, i.e., Appearing for the Crown: A Legal and Historical Review of Criminal Prosecutorial Authority in Canada by Philip C. Stenning. Cowansville, Qué.: Brown Legal Publications, 1986; Crime, Justice & Codification: Essays in Commemoration of Jacques Fortin edited by Patrick Fitzgerald. Toronto: Carswell, 1986; Justice beyond

Orwell edited by Rosalie S. Abella and Melvin L. Rothman. Montréal: Yvon Blais, 1985; The Media, the Courts and the Charter edited by Philip Anisman and Allen M. Linden. Toronto: Carswell, 1986.

- In response to the initiative relating to the celebrating of Law Day 1985 through a series of events, the Commission entered a very useful and important association with the Canadian Bar Association and was able to stimulate additional interest in the law reform process. The Commission intends to pursue this worthwhile venture in 1987.

- The Summer Internship Programme gave 4 law students the opportunity to work under fine legal researchers, to become closely involved in the law reform process, and at the same time to contribute to the Commission and to form a pool of law reformers for future years which the Commission will be able to draw on. The Programme is to continue in 1987-88.

E. Program Effectiveness

The Commission has developed projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 30 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Other Information at the end of this document.

Through the Reports to Parliament the program has an influence in four principal spheres; the legislative, the judicial, the administrative, and the general public receptiveness to law reform.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 30 Reports to Parliament issued up to June 1986, have been incorporated in government and private members' bills. A prime example is the Criminal Law Amendment Act of 1985, chapter 19.

Judicial Sphere: Assisting the judiciary in their decision-making and influencing the courts to advance the law along new paths has been one of the important consequences of the publication of the Law Reform Commission's research and recommendations. Over the years at least 120 reported judgements have cited our publications, including 16 decisions of the Supreme Court of Canada. This year Law Reform Commission publications were cited in 22 reported cases, including five decisions of the Supreme Court of Canada.

In Libman v. The Queen, [1985] 2 S.C.R. 178, the Supreme Court, adopted our approach in deciding that "all that is necessary to make an offence subject to the jurisdiction of our courts is that a significant portion of the activities constituting that offence took place in Canada", as outlined in Working Paper 37, Extraterritorial Jurisdiction (1984). Madam Justice Wilson, in her concurring reasons in Re Section

94(2) of Motor Vehicle Act, R.S.B.C. 1979, c. 288, [1985] 2 S.C.R. 486, stated among other things that an absolute liability offence should not make it mandatory for the courts to deprive a convicted person of his liberty, and quoted from Working Paper 11, Imprisonment and Release (1975) in support of her reasons. In the course of her exploration of the meaning of the phrase "security of the person" used in section 7 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, Madam Justice Wilson, in Singh v. Minister of Employment and Immigration, [1985] 1 S.C.R. 177 quoted from Working Paper 26, Medical Treatment and Criminal Law (1980). Working Paper 10 Limits of Criminal Law: Obscenity a Test Case (1975) was cited by Mr. Justice Chouinard in his concurring reasons in an obscenity case, Germain v. The Queen, [1985] 2 S.C.R. 241. In R. v. Landry, [1986] 1 S.C.R. Mr. Justice LaForest referred to and quoted from Working Paper 41, Arrest (1985).

Commission research and recommendations have also been used by all other level of Canadian courts to assist them in arriving at their decisions. A few examples of the reported cases for 1985-86 are: R. v. Lerke, [1986] 3 W.W.R. 17, where the Alberta Court of Appeal referred to and quoted from Working Paper 30, Police Powers - Search and Seizure in Criminal Law Enforcement (1983) when considering the issue of whether the right to search after an arrest should be automatic. The Working Paper was also cited by the Alberta Provincial Court in Re T.R.W., P.B. and R.W. (1986), 68 A.R. 12, in the course of a general discussion on the law of search and seizure in Canada. Law Reform Commission's work on the jury was used in three cases dealing with the subject. In R. v. Cecchini (1986), 22 C.C.C. (3d) 323, the Ontario High Court agreed with the recommendations in Report 16, The Jury (1982) and decided that there should be no disparity in the number of jury challenges and stand asides as between the accused and the Crown. In R. v. Andrade (1985), 18 C.C.C. (3d) 41 the Ontario Court of Appeal ruled that note-taking by a jury is proper and that judges can permit questions to be put by a juror in accordance with Working Paper 27, The Jury in Criminal Trials (1980). This Paper was also referred to by the Northwest Territories Supreme Court in R. v. Punch, (1986) 1 W.W.R. 592, for its analysis of the functions and composition of the jury.

The increased reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian Courts reflects, we believe, the Courts' respect for and acceptance of the Commission's contribution to judicial decision-making in Canada.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment insurance by the department concerned; administrative streamlining by

the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavorable decision, and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation. Also, the Commission's recommendations influence attitudes in areas such as, the Immigration Appeal Board's procedures. All of these were derived from Commission's working papers and study papers.

In its Working Paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or prisons should be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force has since begun the practice with much success and the Toronto Metropolitan Police and the Montréal Police are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting the criminal trial and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Receptiveness: The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the increased demand for Commission's publications and the attention and, in most cases, support shown by the media in the many recommendations put forward by the Commission.

Requests for publications and information totaled 57,662 including some 55,790 by mail, 1,291 by telephone and 581 callers at the publications offices in Ottawa and Montréal. During the same period, 95,547 copies of publications were distributed. By means of information booths set up at various conferences and public events throughout the country for a total of 18 days, the Commission distributed over 18,000 information sheets highlighting the work of the Commission.

This year our media monitoring reveals that not less than 800 editorials and articles were published about most of the Commission's recommendations. For example, the Commission's Working paper on Crimes Against the Environment generated 34 editorials and 46 articles and its Working Paper on Electronic Surveillance generated 23 editorials and 16 articles. In addition, more than 150 interviews were conducted and aired on television and radio.

Detailed information on reports (refer list page 22) made to parliament as well as courts' references to Commission research and recommendations, is contained in the Commission's Annual Reports.

F. Performance Information and Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The major projects, identified in the Program Description, page 9, are expected to require 18 full-time consultants in FY 1987-88, and 24 part-time.

Figure 4 presents the funding, by project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 4: Financial Resources by Project ($000)

	Estimates 1987-88		Forecast 1986-87		Actual 1985-86	
	Consultant		Consultant		Consultant	
	$	P.Y.	$	P.Y.	$	P.Y.
Criminal Law*	**723**	18	1,020	27	1,052	25
Administrative Law	**361**	6	372	6	382	7
Protection of Life	**180**	3	464	15	478	14
Modernization	**90**	1	-	-	-	-
New Research Program	**451**	5	-	-	-	-
	1,805	33	1,856	48	1,914	46

* The Criminal Law project is divided into two sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedures. The total of resources allotted to both sub-projects is shown here.

The continuing reduction in funding has resulted in the Commission having to take steps to minimize the effect. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. Secondly, the Commission has introduced a system of issuing its publications for consultation only in response to specific requests, in the main. The effect is to reduce the number, and therefore the cost of publications. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's program are Working Papers and Reports to Parliament. Working Papers are statements of the Commissioner's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area.

Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 5 shows the number of publications planned for release during 1987-88 and 1986-87, as well as the number of titles released during 1985-86.

The Law Reform Commission is working with the Office of the Comptroller General in clarifying objectives and developing better performance indicators with which to measure the effectiveness of the research program.

Figure 5: Publications

Projects	1987-88 Estimated			1986-87 Forecast			1985-86 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	-	-	-	-	1	1	-	5	-
Procedure		12	1	-	7	1	-	3	2
Protection of Life	1	6	1	-	1	1	1	1	-
Administrative Law	1	5	-	-	1	-	-	1	1
General	-	-	1	-	-	1	-	-	-
	2	23	3	-	10	4	1	10	3

Criminal Law (Substantive) Project: This project will complete its work in fiscal year 1986-87.

Performance Update (1985-86): The report on recodifying criminal law was tabled on December 3rd, 1986. It is Volume I. Volume II of this report is scheduled to be tabled by the Spring of 1987.

This project has published the following Working Papers: W.P. 42 - Bigamy, W.P. 45 - Secondary Liability, W.P. 46 - Omissions, Negligence and Endangering, W.P. 48 - Criminal Intrusion and W.P. 49 - Crimes against the State.

Criminal Law (Procedure) Project: Papers scheduled for publication in 1987-88 are Extraordinary Remedies; Media Coverage of Judicial Proceedings, Jurisdiction of Courts; The Charge Document, Compelling Appearance, Appeals, Pleas and Verdicts, Trial Within a Reasonable Time, The Judge in the Conduct of Trial, Powers of the Attorney-General, Costs in Criminal Cases and General Principles of Criminal Procedure.

Performance Update (1985-86): The project has published the following topics: Report 25 - Obtaining Forensic Evidence and Report 27 - Disposition of Seized Property. The project also published Working Papers 41 on Arrest and 47 on Electronic Surveillance.

The project has also started to draft the procedure Code with respect to the studies on Police and Investigatory Powers.

Protection of Life Project: Scheduled for publication are several studies that are almost completed: Pesticides, Policing Pollution and Consumer Product Pollution. Following this the project plans to publish on the following topics: Experimentation on Human Beings, Biotechnology, Native Rights and the Environment and the Status of the Fetus.

Performance Update (1985-86): The publications were: A Study Paper on sentencing in environmental cases and two Working Papers: No. 43 on Behaviour Alteration and the Criminal Law and No. 44 on Crimes Against the Environment.

Administrative Law Project: In fiscal year 1987-88, the project expects to publish papers dealing with Federal Inspectorates, the Ombudsman, Ex-Gratia Payment, Administrative Appeals, the Australian Administrative Appeal Tribunal and Towards a Modern Canadian Administrative Law.

Performance Update (1985-86): Two papers were published, Report 26 on Independant Administrative Agencies and W.P. 40 on the Legal Status of the Federal Administration.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 6: Details of Financial Requirements by Object ($000)

	Estimates 1987-88	Forecast 1986-87	Actual 1985-86
Personnel			
Salaries and wages	**1,675**	1,609	1,463
Contributions to employee benefit plans	**251**	225	241
	1,926	1,834	1,704
Goods and Services			
Transportation and communications	**438**	465	392
Information	**334**	334	261
Professional and special services	**1,743**	1,901	1,914
Rentals	**82**	82	74
Purchased repair and upkeep	**12**	12	22
Utilities, materials and supplies	**140**	155	124
All other expenditures	**3**	3	-
	2,752	2,952	2,787
Total operating	**4,678**	4,786	4,491
Capital	**13**	13	42
	4,691	4,799	4,533

2. Personnel Requirements

Figure 7: Details of Personnel Requirements

	Authorized Person-Years			Current Salary Range	1987-88 Average Salary Provision
	87-88	86-87	85-86		
Commissioners	5	5	5		87,392
Executive Group	1	1	-	51,400 - 100,700	-
Scientific and Professional	1	1	1	21,932 - 50,712	-
Administrative and Foreign Service and Technical	8	8	8	16,955 - 58,562	35,511
Administrative Support					
Clerical and Regulatory	14	15	15	13,887 - 34,086	22,820
Secretarial, Stenographic, Typing	14	14	15	13,569 - 34,304	23,894
Other	1	1	-		

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the authorized person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 31, 1986. The average salary column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the occupational group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. Net Cost of Program

Figure 8: Total Cost of the Program for 1987-88 ($000)

	Main Estimates 1987-88	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1987-88	1986-87
Ongoing Work of the Law Reform Commission	4,691	514	**5,205**	5,262

* Other Costs of $514,000 consist of:

	($000)
• accommodation received without charge from Public Works	466
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	7
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat	41

B. Other Information

List of Reports to Parliament, 1972 to 1986

	Subject	Date Transmitted to Minister
1.	Evidence	December 19, 1975
2.	Guidelines - Disposition and Sentences in the Criminal Process	February 6, 1976
3.	Our Criminal Law	March 25, 1976
4.	Expropriation	April 8, 1976
5.	Mental Disorder in the Criminal Process	April 13, 1976
6.	Family Law	May 4, 1976
7.	Sunday Observance	May 19, 1976

	Subject	Date Transmitted to Minister
8.	The Exigibility to Attachment of Remuneration Payable to the Crown in Right of Canada	December 19, 1977
9.	Criminal Procedure: Part I - Miscellaneous Amendments	February 23, 1978
10.	Sexual Offences	November 29, 1978
11.	The Cheque	March 8, 1979
12.	Theft and Fraud	March 16, 1979
13.	Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
14.	Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980
15.	Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
16.	The Jury	July 28, 1982
17.	Contempt of Court	August 18, 1982
18.	Obtaining Reasons Before Applying for Judicial Scrutiny - Immigration Appeal Board	December 16, 1982
19.	Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
20.	Euthanasia, Suicide, Cessation of Treatment	October 11, 1983
21.	Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
22.	Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
23.	Questioning Suspects	November 30, 1984
24.	Search and Seizure	March 22, 1985
25.	Obtaining Forensic Evidence	March 22, 1985

	Subject	Date Transmitted to Minister
26.	Independent Administrative Agencies	October 23, 1985
27.	Disposition of Seized Property	April 24, 1986
28.	Some aspects of Medical Treatment and Criminal Law	June 12, 1986
29.	Arrest	November 6, 1986
30.	Recodifying Criminal Law	December 3, 1986

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1987-1988

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

En vente au Canada par l'entremise de nos

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du:

Centre d'édition du gouvernement du Canada
Approvisionnements et Services Canada
Ottawa, (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1988-III-24 au Canada: $3.00
ISBN 0-660-53661-7 à l'étranger: $3.60

Prix sujet à changement sans préavis

Tous droits réservés. On ne peut reproduire aucune partie du présent ouvrage, sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit (électronique, mécanique, photographique) ni en faire un enregistrement sur support magnétique ou autre pour fins de diffusion ou après diffusion, sans autorisation écrite préalable des Services d'édition, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Budget des dépenses 1987-1988

Partie III

Commission de réforme
du droit du Canada

Préface

Ce plan de dépenses est conçu pour servir de document de référence. Il contient plusieurs niveaux de détails pour répondre aux différents besoins de ses utilisateurs.

Ce document comprend deux sections. La section I présente un aperçu du Programme : on y trouve notamment une description de ce dernier, certaines données de base, les objectifs et la perspective de planification, de même que des renseignements sur le rendement qui justifient les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics, ce qui assure une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et permet d'évaluer les résultats financiers du Programme au cours de la dernière année.

Ce document a pour objet de permettre au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver des détails supplémentaires sur des questions qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-88 -- Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1985-1986 -- Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988
1. Points saillants 6
2. Sommaire des besoins financiers 7
B. Rendement récent
1. Points saillants 7
2. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base
1. Introduction 8
2. Mandat 9
3. Objectif du Programme 9
4. Description du Programme 9
5. Organisation du Programme en vue de son exécution 10
D. Perspective de planification
1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 12
2. Initiatives 13
3. État des initiatives annoncées antérieurement 14
E. Efficacité du programme 15
F. Données sur le rendement et justification des ressources 18

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme
1. Besoins financiers par article 22
2. Besoins en personnel 23
3. Coût net du Programme 24
B. Autres renseignements
1. Liste des Rapports au Parlement 24

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1987-1988 — Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1987-1988	Budget principal 1986-1987
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	**4 440**	4 574
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**251**	225
	Total du Programme	**4 691**	4 799

Crédits - Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1987-1988
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada - Dépenses du Programme	**4 440 000**

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1987-1988				Budget principal 1986-1987
	Années-personnes autorisées	Budgétaire Fonctionnement	Dépenses en capital	**Total**	
Commission de réforme du droit du Canada	44	4 678	13	**4 691**	4 779
Années-personnes autorisées en 1986-1987	45				

B. Emploi des autorisations en 1985-1986 — Volume II des Comptes publics

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	**Emploi réel**
	Budgétaire			
	Commission de réforme du droit du Canada			
30	Dépenses du Programme	4 831 000	4 827 813	**4 292 149**
(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	218 000	241 000	**241 000**
	Total du Programme	5 049 000	5 068 813	**4 533 149**

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1987-1988

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1987-1988 :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, l'étude complète du Code criminel. L'accélération de ce travail a été approuvée par le Cabinet le 1er avril 1981 et la date d'achèvement prévue à l'origine était la fin de 1986. Cette révision a pour but de soumettre au Parlement un code criminel canadien moderne reflétant fidèlement les valeurs contemporaines de la société canadienne. La Commission publiera le second volume du nouveau code pénal avant la fin de l'exercice 1986-1987. La Commission fera rapport sur le nouveau code de procédure pénale vers la fin de l'exercice 1987-1988. La Commission consacrera à ce projet environ 723 000$ sur l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche (voir la page 19).

- Poursuivre les travaux en cours de la section de recherche sur la protection de la vie, sur bon nombre de sujets relativement nouveaux par rapport au droit, ou qui ont pris une grande importance ou un caractère d'urgence dans la société moderne. Ainsi, la Commission compte publier des documents ayant trait, entre autres, à l'expérimentation sur les humains, la biotechnologie et le statut du foetus. La Commission consacrera 180 000$ à ce projet, sur l'ensemble des crédits affectés à la recherche (voir la page 19).

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1987-1988, la recherche portera principalement sur l'élaboration d'une philosophie générale de réforme en matière de droit administratif. Des travaux seront également consacrés aux pouvoirs et procédures de nature administrative des organismes. La Commission consacrera à ce projet 361 000$ sur les crédits dont elle dispose pour la recherche (voir la page 19).

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions mineures mais néanmoins importantes dans le cadre de la "mise à jour des lois". La Commission consacrera à ce projet environ 90 000$ (voir la page 19).

- La Commission a présenté un nouveau programme de recherche au Ministre afin qu'il l'étudie, l'approuve et le dépose ensuite devant le Parlement. Ce programme porte sur des questions d'ordre juridique qui préoccupent la société canadienne contemporaine. Les fonds seront répartis en fonction des priorités établies.

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Différence
Commission de réforme du droit	**4 691**	4 799	(108)
Années-personnes autorisées	**44**	45	(1)

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1987-1988 sont inférieurs de 108 000$ (soit 2,3 %) aux prévisions de 1986-1987 (au 30 novembre 1986). Cette diminution est principalement attribuable à l'imposition de mesures de restriction, par exemple une réduction de 96 000$ au chapitre de la prestation de services des experts-conseils.

B. Rendement récent

1. Points saillants

Au cours de l'année 1985-1986, les points saillants des activités de la Commission ont été les suivants :

- Les travaux de recherche de la phase I de la révision du Code criminel sont terminés en ce qui concerne les règles de fond du droit pénal. Le volume I (rapport 30) a été déposé le 3 décembre 1986. Il comporte une nouvelle codification de la partie générale du code ainsi que des crimes contre la personne et les biens de la partie spéciale. La Commission a consacré environ 543 000$ à ces travaux, soit 29 % de l'ensemble des crédits affectés à la recherche (1 914 000$).

- Les travaux de recherche de la phase I de révision du code de procédure pénale ont été accélérés : l'étude de bon nombre de questions est terminée, et un projet de code de procédure est en cours de rédaction. La somme de 509 000$, soit 26 % de l'ensemble des crédits affectés à la recherche, a été consacrée à ce projet.

- Le départ du coordonnateur de la section de recherche sur le droit administratif a amené une restructuration de la section. Les travaux de recherche portant sur les sujets

suivants se sont poursuivis : le statut juridique de l'Administration fédérale, la responsabilité délictuelle de l'Administration et la mise en oeuvre des politiques. Ces travaux de recherche ont représenté la somme de 382 000$ (20 %).

- En ce qui concerne la protection de la vie, la recherche a porté sur des sujets relevant du droit médical et du droit de l'environnement. Un groupe d'experts chargé de l'examen de la question de la protection du foetus a été formé. Il se réunit régulièrement et doit présenter un rapport au cours de l'exercice 1987-1988. La Commission a consacré 478 000$ à ces travaux, soit 25 % de l'ensemble des crédits dont elle dispose pour la recherche.

2. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1985-1986 (en milliers de dollars)

	1985-1986		
	Réel	Budget principal	**Différence**
Commission de réforme du droit du Canada	4 533	5 049	**(516)**
Années-personnes autorisées	47	47	-

Explication de la différence : Cette diminution est principalement due aux mesures de restriction gouvernementales. Réduction ou retard en ce qui concerne l'impression et la distribution des rapports (367 000$); réduction des frais de déplacement et de poste (84 000$); approvisionnements (31 000$).

C. Données de base

1. Introduction

Comme dans bon nombre d'États modernes, les Canadiens se sont rendu compte que la complexité accrue de la société contemporaine et la vitesse à laquelle se succèdent les changements sociaux réclament de nouvelles lois et des modifications du droit. Un organisme indépendant comme la Commission de réforme du droit, dont le mandat est d'étudier et d'examiner de façon continuelle les règles de droit du Canada et de faire des recommandations au Parlement par l'entremise du ministre de la Justice, est mieux à même de formuler de telles modifications. À cette fin, la Commission a été créée par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui est entrée en vigueur le 1er juin 1971.

Le ministère de la Justice fournit gratuitement de l'aide à la Commission et la conseille dans la prestation de services administratifs, notamment en ce qui a trait au contrôle financier et à la gestion du personnel.

2. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, "la Commission a pour objet d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer, et notamment, sans toutefois limiter la portée générale de ce qui précède, en vue de :

- supprimer les anachronismes et anomalies du droit;
- refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;
- supprimer les règles de droit tombées en désuétude;
- élaborer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent."

3. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer. [Ces recommandations sont présentées au Parlement par le ministère de la Justice.]

4. Description du Programme

Sauf de rares exceptions, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit administratif, le droit pénal et la protection de la vie. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : les règles de fond du droit pénal et la procédure pénale. Conformément à son mandat, la Commission a également mis sur pied une section sur "la mise à jour des lois". Dans le cadre de ce projet, la Commission a effectué de façon sporadique la révision de diverses lois fédérales jugées injustes ou désuètes ou qui avaient besoin d'être mises à jour. Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice, qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les

quinze jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, l'un des quinze premiers jours où il siège par la suite. Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, la Commission a présenté un nouveau programme de recherche au Ministre. Les sections de recherche sont décrites ci-dessous.

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire les règles relatives à la définition des infractions et les règles portant sur la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives. Les travaux de recherche confiés à cette section seront achevés pendant l'exercice 1986-1987, et elle sera fusionnée à la section de recherche sur le droit pénal.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures juridiques, les prérogatives de la police et les pouvoirs en matière d'enquêtes, de poursuites, de procès, de détermination de la peine et d'appels en ce qui a trait aux infractions criminelles. Elle a également pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en vigueur et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant la pollution de l'environnement et de droit médical. Le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement et de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Section de recherche en droit administratif : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que les procédures devant les tribunaux administratifs.

5. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef. Il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En cas d'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations portant sur des mesures de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le président, le vice-président et trois commissaires surveillent et dirigent les travaux de sections de recherche particulières. Le président assure la direction générale de tout le programme. Le vice-président et un commissaire sont

conjointement responsables d'une section de recherche. Cinq années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de secrétariat aux membres de la Commission.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution des programmes de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 28 fonctionnaires, relève du secrétaire de la Commission. En consultation avec le secrétaire de la Commission, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle, et pour assurer le bon fonctionnement de la Commission, du système de gestion du personnel et des services de soutien tels la bibliothèque, le traitement de texte, la distribution des publications, la traduction, les archives et la comptabilité.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3 à la page 12.

Outre le total de 44 années-personnes, un nombre variable d'experts-conseils sont engagés à forfait pour effectuer des recherches en droit, conformément au paragraphe 7(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit. Un certain nombre d'adjoints temporaires sont également embauchés selon les besoins, afin de répondre aux exigences souvent fluctuantes de la Commission sur le plan du soutien administratif.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par activité (en milliers de dollars)

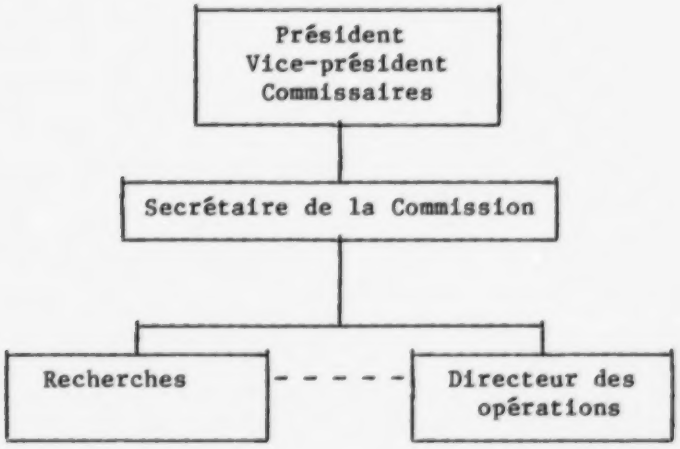

				Total
Commission de réforme du droit	1 916	565	2 210	**4 691**
Années-personnes	6	9*	29	**44**

* De plus, l'effectif de la Commission comprend un juge dont le salaire n'est pas versé sur les crédits attribués à la Commission.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

Recherche juridique : La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, tant en ce qui concerne le droit canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques appropriées. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne moderne.

La Loi et l'interprétation judiciaire : Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. Les nouvelles

lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. Les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et doit tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde.

Normes sociales : Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. La Commission prend connaissance de ces changements au moyen d'un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, aux juges, aux juristes et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des dépenses connexes.

Nouvelles politiques gouvernementales : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit. La complexité du Programme est en outre augmentée, d'une part, par le calendrier prévu à l'origine pour la révision accélérée du Code criminel, et d'autre part, par l'étroite coordination nécessaire entre les travaux de la phase I de la révision, qui relève de la Commission et ceux de la phase II qui est du ressort du ministère de la Justice et du ministère du Solliciteur général.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1987-1988 ont trait à la diversification et au perfectionnement des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit. Ces activités ne nécessiteront pas de ressources additionnelles; elles seront financées grâce à une nouvelle répartition budgétaire.

La Commission concentrera ses efforts sur les points suivants :

- Puisque la révision accélérée du droit pénal tire à sa fin, le temps est venu, pour la Commission de réforme du droit, de soumettre un nouveau programme de recherche à l'approbation du ministre de la Justice afin qu'il soit par la suite déposé devant le Parlement. Le nouveau programme est le reflet de vastes consultations et répond aux questions que pose la société moderne pour le droit.

- Lorsque ses travaux sur les règles de fond du droit pénal (rapport n^{o} 30 - volumes I et II) seront terminés, la

Commission cherchera à promouvoir son projet de code pénal auprès des universités, du public et des juristes. Ces démarches entraîneront de nombreux déplacements.

- La Commission participera à une conférence historique dont le thème est "la réforme du droit pénal" qui aura lieu à Londres (Angleterre) du 26 au 29 juillet 1987. Cette conférence réunira deux cents éminents spécialistes du droit pénal d'expression anglaise, soit des juges, des procureurs, des chercheurs, des législateurs et des décideurs. Nombre des problèmes actuels du droit pénal auxquels la Commission a tenté de trouver une solution au cours des dernières années seront abordés et examinés à la conférence.

3. État des initiatives annoncées antérieurement

Au cours de l'exercice 1985-1986, la Commission a fait paraître en tout quatorze publications, dont trois rapports au Parlement, dix documents de travail et un document d'étude. Ces publications ont coûté au total 162 220$, ce qui est conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1985-1986 :

- La mise sur pied d'activités régionales de recherche et de consultation dans diverses provinces a été favorisée par l'élargissement des relations avec les organismes publics de formation juridique de ces provinces, par des contacts établis lors des réunions et des consultations officielles et par des mesures destinées à intéresser les facultés de droit aux travaux de la Commission.

- La mise sur pied d'activités régionales de recherche, de consultation et de participation du public en Colombie-Britannique, en Ontario et au Nouveau-Brunswick a été favorisée par l'élargissement des relations avec les organismes publics de formation juridique de ces provinces, par des contacts établis lors des assemblées publiques et des consultations officielles et par des mesures destinées à intéresser les facultés de droit aux travaux de la Commission.

- Vingt-et-un agents de liaison ont été nommés dans les facultés de droit à la grandeur du pays. Ils sont chargés de distribuer les documents publiés par la Commission, d'initier leurs étudiants à la réforme du droit et de contribuer à l'organisation du concours de dissertations de la Journée du droit ainsi que du programme de stages estival.

- Il arrive que la Commission soit à l'origine d'études et de travaux de recherche dont elle tire profit mais qu'elle ne publie pas elle-même. Elle s'efforce d'amener les éditeurs d'ouvrages et de revues juridiques à publier certains de ces travaux, pour en faire profiter la communauté juridique et enrichir la doctrine. C'est ainsi qu'ont été publiés des

ouvrages qui autrement n'auraient pas joui d'une aussi large diffusion. Ce sont : Appearing for the Crown: A Legal and Historical Review of Criminal Prosecutorial Authority in Canada, par Philip C. Stenning, Cowansville (Québec), Brown Legal Publications, 1986; Crime, justice et codification : essais à la mémoire de Jacques Fortin, publié sous la direction de Patrick Fitzgerald, Toronto, Carswell, 1986; Justice beyond Orwell, publié sous la direction de Rosalie S. Abella et Melvin L. Rothman, Montréal, Yvon Blais, 1985; The Media, the Courts and the Charter, publié sous la direction de Philip Anisman et Allen M. Linden, Toronto, Carswell, 1986.

- Grâce à la célébration de la Journée du droit de 1985 par une série d'événements, la Commission a établi des liens solides et utiles avec l'Association du Barreau canadien et est parvenue à intéresser davantage de gens à la réforme du droit. La Commission entend poursuivre ces activités en 1987.

- Le programme de stages estival a donné à quatorze étudiants en droit la possibilité d'effectuer des recherches sous la direction de juristes accomplis et du même coup de contribuer aux travaux de la Commission. Ainsi la Commission disposera à l'avenir d'une réserve de réformateurs du droit. Ce programme se poursuivra en 1987-1988.

E. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 30 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera une liste à la rubrique "Autres renseignements", à la fin du présent document.

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire, administratif et sur le plan de l'accueil réservé par le grand public à la réforme du droit.

Le plan législatif : Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 28 rapports présentés au Parlement jusqu'en juin 1986 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. Un excellent exemple est fourni par la Loi de 1985 modifiant le droit pénal (chapitre 19).

Le plan judiciaire : Un des effets non négligeables de la publication des travaux de recherche et des recommandations de la Commission est d'aider les juges à rendre leur décision et d'orienter les tribunaux vers de nouvelles voies. Au fil des ans au moins 120 jugements

publiés, parmi lesquels nous avons relevé 16 décisions de la Cour suprême du Canada, citent des documents de la Commission. Cette année, 22 arrêts, dont cinq rendus par la Cour suprême du Canada, font référence aux travaux de la Commission de réforme du droit.

Dans l'affaire Libman c. La Reine, [1985] 2 R.C.S. 178, la Cour suprême du Canada s'est dite d'accord avec notre façon d'aborder le problème en jugeant qu'il "suffit, pour soumettre une infraction à la compétence de nos tribunaux, qu'une partie importante des activités qui la constituent se soit déroulée au Canada" comme l'affirme le document de travail nº 37, La juridiction extra-territoriale (1984). Madame le juge Wilson, dans ses motifs concordants exposés dans l'arrêt Renvoi sur la Motor Vehicle Act (C.-B.), [1985] 2 R.C.S. 486, affirme notamment qu'une infraction de responsabilité absolue ne devrait pas entraîner pour les tribunaux l'obligation d'imposer une peine privative de liberté, et elle invoque à l'appui un passage tiré du document de travail nº 11, Emprisonnement et libération (1975). Tentant de dégager le sens de l'expression "sécurité de la personne" employée dans l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, Madame le juge Wilson, dans l'affaire Singh c. Ministre de l'Emploi et de l'Immigration, [1985] 1 R.C.S. 177, fait référence au document de travail nº 26, Le traitement médical et le droit criminel (1980). Le document de travail nº 10, Les confins du droit pénal : leur détermination à partir de l'obscénité (1975), a été cité par le juge Chouinard dans ses motifs concordants dans une affaire concernant l'obscénité, Germain c. La Reine, [1985] 2 R.C.S. 241. Dans l'affaire R. c. Landry, [1986] 1 R.C.S. 145, le juge La Forest cite un passage du document de travail nº 41, L'arrestation (1985).

D'autres tribunaux canadiens ont aussi fait référence à des travaux de recherche et à des recommandations de la Commission pour rendre leur décision. Voici certaines des décisions publiées pendant l'exercice 1985-1986. La Cour d'appel de l'Alberta, qui devait décider si un droit de fouille postérieur à l'arrestation devrait être automatique dans l'affaire R. v. Lerke, [1986] 3 W.W.R. 17, a cité un extrait du document de travail nº 30 ayant pour titre Les pouvoirs de la police : les fouilles, les perquisitions et les saisies en droit pénal (1983). On a aussi fait allusion à ce document de travail dans le jugement Re T.R.W., P.B. and R.W., (1986) 68 A.R. 12, rendu par la Cour provinciale de l'Alberta qui a examiné les règles du droit en matière de fouille, de perquisition et de saisie au Canada. Nos travaux sur le jury ont été cités dans trois affaires portant sur le sujet. Dans l'arrêt R. v. Cecchini, (1986) 22 C.C.C. (3d) 323, la Haute Cour de l'Ontario s'est dite d'accord avec les recommandations du rapport nº 16, Le jury (1982), et elle a conclu que l'accusé et la Couronne devraient pouvoir récuser et mettre à l'écart un même nombre de jurés. Dans l'affaire R. v. Andrade, (1985) 18 C.C.C. (3d) 41, la Cour d'appel de l'Ontario a décidé qu'il était permis au jury de prendre des notes et que les juges pouvaient autoriser un juré à poser des questions conformément au document de travail nº 27, Le jury en droit pénal (1980). Ce document a aussi été mentionné par la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest dans le jugement R. v. Punch, (1986) 1 W.W.R. 592, en raison de l'analyse du rôle et de la composition du jury qui y est faite.

On voit donc que les tribunaux canadiens s'inspirent de plus en plus des travaux et recommandations de la Commission dont la contribution à la prise de décisions judiciaires au Canada est tenue, croyons-nous, en haute estime.

Le plan administratif : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de régulation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la divulgation de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives par la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; l'avis du droit d'appel à la Cour fédérale donné par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable et de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte les organismes tels que le CRTC, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports et la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public. Signalons enfin que les recommandations de la Commission influent sur les attitudes dans des domaines tels que les procédures suivies par la Commission d'appel de l'immigration. Tous ces correctifs découlaient des documents de travail et d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs États américains recourent déjà à cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police régionale de Halton a depuis lors tenté l'expérience, qui s'est avérée très fructueuse; la police de la communauté urbaine de Toronto et la police de Montréal sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, si elles écourtaient les procès au criminel et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

L'accueil fait par le public : Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, par l'augmentation de la demande relative aux publications de la Commission de même que par l'attention, et dans la plupart des cas, l'appui apportés par les médias à l'égard de nombreuses recommandations formulées par la Commission.

Les demandes de publications et de renseignements se sont élevées à 57,662, dont 55,790 nous sont parvenues par la poste et 1,291 par téléphone, tandis que 581 demandes ont été faites par des visiteurs à

nos bureaux des publications d'Ottawa et de Montréal. Au cours de cette période, 95,547 exemplaires de nos publications ont été distribués. Grâce à des kiosques d'information établis pendant 18 jours sur les lieux de diverses conférences et événements qui se sont déroulés au Canada, la Commission a distribué plus de 18,000 feuilles de documentation mettant en lumière ses travaux.

Selon notre revue de presse, cette année pas moins de 800 éditoriaux et articles ont été publiés concernant la plupart des recommandations de la Commission. Le document de travail sur les crimes contre l'environnement, par exemple, a fait l'objet de 34 éditoriaux et de 46 articles. Signalons également que 23 éditoriaux et 16 articles ont été consacrés au document de travail sur la surveillance électronique. En outre, plus de 150 entrevues ont été diffusées à la télévision et à la radio.

On trouvera dans les Rapports annuels de la Commission des renseignements détaillés sur les rapports au Parlement (dont la liste figure à la page 24) et sur les travaux et recommandations qui ont été cités par les tribunaux.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services d'experts-conseils engagés à forfait soit à temps plein, soit à temps partiel. Les grandes sections de recherche, définies dans la description du Programme (pages 9 et 10), auront besoin, selon les prévisions, de 18 experts-conseils à temps plein et de 24 à temps partiel au cours de l'exercice 1987-1988.

Le tableau 4 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux qui constituent les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 4 : Ressources financières par section de recherche (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988		Prévu 1986-1987		Réel 1985-1986	
	$	Années-personnes experts-conseils	$	Années-personnes experts-conseils	$	Années-personnes experts-conseils
Droit pénal*	**723**	18	1 020	27	1 052	25
Droit administratif	**361**	6	372	6	382	7
Protection de la vie	**180**	3	464	15	478	14
Modernisation	**90**	1	-	-	-	-
Nouveau programme de recherche	**451**	5	-	-	-	-
	1 805	33	1 856	48	1 914	46

* La section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant des règles de fond du droit pénal, et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections.

La diminution constante des ressources financières dont elle dispose a obligé la Commission à prendre des mesures pour atténuer l'effet de cette compression sur son programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions sont moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En second lieu, la Commission a également décidé que, dans le processus de consultation, elle n'enverrait dorénavant ses publications qu'aux personnes qui en font expressément la demande, d'une manière générale. Cela permet une diminution du tirage et, partant, des coûts de publication. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus sévères pour la longueur des textes. À défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Les rapports énoncent quant à eux les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 5 donne le nombre de documents dont la

publication est prévue pour les exercices 1987-1988 et 1986-1987, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1985-1986.

La Commission de réforme du droit travaille de concert avec le Bureau du contrôleur général pour clarifier les objectifs et mettre au point de meilleurs indicateurs de rendement permettant de mesurer l'efficacité du programme de recherche.

Tableau 5 : Publications

Section de recherche	1987-1988 Estimé			1986-1987 Prévu			1985-1986 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit Pénal									
Règles de fond	-	-	-	-	1	1	-	5	-
Procédure	-	12	1	-	7	1	-	3	2
Protection de la vie	1	6	1	-	1	1	1	1	-
Droit administratif	1	5	-	-	1	-	-	1	1
Divers	-	-	1	-	-	1	-	-	-
	2	23	3	-	10	4	1	10	3

Section de recherche en droit pénal (règles de fond) : Les travaux de cette section de recherche seront terminés pendant l'exercice 1986-1987.

État d'avancement des travaux (1985-1986) : Le volume I du rapport sur la nouvelle codification du droit pénal a été déposé le 3 décembre 1986. Le dépôt du volume II devrait avoir lieu au printemps 1987.

Cette section de recherche a fait paraître les documents de travail suivants : le document de travail nº 42, La bigamie, le document de travail nº 45, La responsabilité secondaire, le document de travail nº 46, L'omission, la négligence et la mise en danger, le document de travail nº 48, L'intrusion criminelle et le document de travail nº 49, Les crimes contre l'État.

La section de recherche en droit pénal (procédure) : Des documents devraient être publiés en 1987-1988 dans les domaines suivants : les

recours extraordinaires, la couverture des procédures judiciaires par les médias, la juridiction des tribunaux, le document d'inculpation, les façons d'assurer la comparution, l'appel, le plaidoyer, les moyens de défense spéciaux et le verdict, la tenue du procès dans un délai raisonnable, le juge et la conduite du procès, les pouvoirs du procureur général, les dépens en matière pénale, de même que les principes généraux de la procédure pénale.

État d'avancement des travaux (1985-1986) : La section de recherche a publié les ouvrages suivants : le rapport nº 25, Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne, le rapport nº 27, La façon de disposer des choses saisies, le document de travail nº 41, L'arrestation ainsi que le document de travail nº 47, La surveillance électronique.

Sont également en cours les travaux de rédaction du projet de code de procédure pénale relatifs aux études sur les pouvoirs de la police et les pouvoirs d'enquête.

Section de recherche sur la protection de la vie : Déjà presque achevées, plusieurs études portant sur les pesticides, la répression de la pollution et la pollution due aux produits de consommation devraient être publiées. La section abordera ensuite les thèmes suivants : l'expérimentation sur les êtres humains, la biotechnologie, les droits des autochtones et l'environnement de même que le statut juridique du foetus.

État d'avancement des travaux (1985-1986) : Ont été publiés les travaux suivants : un document d'étude sur la détermination de la peine dans les affaires relatives à l'environnement, le document de travail nº 43, Les techniques de modification du comportement et le droit pénal, ainsi que le document de travail nº 44, Les crimes contre l'environnement.

Section de recherche sur le droit administratif : Devraient être publiés en 1987-1988 des documents portant sur les sujets suivants : les régimes d'inspection, l'ombudsman, les paiements à titre gracieux, les appels administratifs, le tribunal d'appel administratif australien et un document général sur la modernisation du droit administratif fédéral au Canada.

État d'avancement des travaux (1985-1986) : Deux documents ont été publiés, le rapport nº 26, Les organismes administratifs autonomes, de même que le document de travail nº 40, Le statut juridique de l'Administration fédérale.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 6 : Détail des besoins financiers par article (en milliers de dollars)

	Budget des dépenses 1987-1988	Prévu 1986-1987	Réel 1985-1986
Personnel			
Traitements et salaires	**1 675**	1 609	1 463
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	**251**	225	241
	1 926	1 834	1 704
Biens et services			
Transports et communications	**438**	465	392
Information	**334**	334	261
Services professionnels et spéciaux	**1 743**	1 901	1 914
Location	**82**	82	74
Achat de services de réparation et d'entretien	**12**	12	22
Services publics, fournitures et approvisionnements	**140**	155	124
Toutes autres dépenses	**3**	3	-
	2 752	2 952	2 787
Total des dépenses de fonctionnement	**4 678**	4 786	4 491
Capital	**13**	13	42
	4 691	4 799	4 533

2. Besoins en personnel

Tableau 7 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes autorisées			Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1987-1988
	87-88	86-87	85-86		
Commissaires	5	5	5		87 392
Direction	1	1	-	51 400 - 100 700	-
Scientifique et professionnelle	1	1	1	21 932 - 50 712	-
Administration, service extérieur et technique	8	8	8	16 955 - 58 562	35 511
Soutien administratif					
Commis aux écritures et aux règlements	14	15	15	13 887 - 34 086	22 820
Secrétariat, sténographie et dactylographie	14	14	15	13 569 - 34 304	23 894
Autres	1	1	-		

Nota: Les colonnes des années-personnes présentent la répartition, par groupe professionnel, des années-personnes autorisées pour le Programme. La colonne de l'échelle des traitements actuelle illustre l'échelle des traitements de chacun des groupes professionnels au 31 octobre 1986. Dans la colonne du traitement moyen figurent les coûts estimatifs du traitement de base y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe professionnel. Les changements dans la répartition des éléments servant de base aux calculs peuvent avoir un effet sur la comparaison des moyennes d'une année à l'autre.

3. **Coût net du Programme**

Tableau 8 : Coût total du Programme pour 1987-1988 (en milliers de dollars)

	Budget principal 1987-1988	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1987-1988	1986-1987
Travaux permanents de la Commission de réforme du droit	4 691	514	**5 205**	5 262

* Les autres coûts de 514 000$ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	466
• Émission des chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	7
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor	41

B. Autres renseignements

Liste des rapports au Parlement, de 1972 à 1986

	Objet	Date de présentation au Ministre
1.	La preuve	19 décembre 1975
2.	Principes directeurs - sentences et mesures non sentencielles dans le processus pénal	6 février 1976
3.	Notre droit pénal	25 mars 1976
4.	L'expropriation	8 avril 1976
5.	Le désordre mental dans le processus pénal	13 avril 1976

	Objet	Date de présentation au Ministre
6.	Le droit de la famille	4 mai 1976
7.	L'observance du dimanche	19 mai 1976
8.	La saisie des rémunérations versées par la Couronne du chef du Canada	19 décembre 1977
9.	Procédure pénale - Première partie : amendements divers	23 février 1978
10.	Les infractions sexuelles	29 novembre 1978
11.	Le chèque	8 mars 1979
12.	Le vol et la fraude	16 mars 1979
13.	Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
14.	Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
15.	Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
16.	Le jury	28 juillet 1982
17.	L'outrage au tribunal	18 août 1982
18.	L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire - Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
19.	Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
20.	Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
21.	Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
22.	La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
23.	L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984

	Objet	Date de présentation au Ministre
24.	Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
25.	Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	22 mars 1985
26.	Les organismes administratifs autonomes	23 octobre 1985
27.	La façon de disposer des choses saisies	24 avril 1986
28.	Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal	12 juin 1986
29.	L'arrestation	6 novembre 1986
30.	Pour une nouvelle codification du droit pénal	3 décembre 1986